COMPTES ANNUELS 2024

SASU ACE PRO

1 Bis rue Edmond NOCARD
94410 SAINT-MAURICE

SIRET : 45400125600022

Cabinet Evelyne PRAT

Expert-comptable diplômée
inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France
35 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

94220 *CHARENTON-LE-PONT*

Tél : 0143974866 ***Fax : 0148892485***

Mail : evelyne@evelyne-prat.fr

Attestation d'Expert Comptable **1**
Comptes annuels **2**
Bilan actif 3
Bilan passif 4
Compte de résultat 5
Compte de résultat (suite) 6
Détail des comptes **7**
Bilan détaillé 8
Compte de résultat détaillé 12
Liasse fiscale **16**

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SASU ACE PRO relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en EURO
Total bilan	934 129
Chiffre d'affaires	1 321 538
Résultat net comptable (Bénéfice)	**106 870**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHARENTON-LE-PONT
Le 05/03/2025

EVELYNE PRAT
Expert-comptable

Comptes annuels 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Comptes annuels

SASU ACE PRO

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	790	790		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16 800	15 121	1 679	1 986
Autres immobilisations corporelles	54 927	42 085	12 842	13 583
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	500 010		500 010	500 010
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 756		1 756	1 756
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**574 283**	**57 996**	**516 286**	**517 335**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	148 839		148 839	214 439
Autres créances	121 849		121 849	119 334
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	147 154		147 154	88 391
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**417 842**		**417 842**	**422 164**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**992 125**	**57 996**	**934 129**	**939 499**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				*36 101*

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 000	16 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 600	1 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	33 848	33 848
Report à nouveau	588 825	391 971
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**106 870**	**196 854**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**747 144**	**640 274**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		39 773
Emprunts et dettes financières diverses (3)	37 912	6 187
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 339	21 754
Dettes fiscales et sociales	125 041	194 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 692	37 382
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**186 985**	**299 225**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**934 129**	**939 499**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	186 985	299 225
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		325
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	1 321 538	1 687 348
Chiffre d'affaires net	**1 321 538**	**1 687 348**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	27 223	4 712
Autres produits	6	77
Total I	**1 348 768**	**1 692 138**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	506 823	523 993
Impôts, taxes et versements assimilés	22 768	21 528
Salaires et traitements	707 478	921 691
Charges sociales	95 009	169 300
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 397	2 208
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	170	62
Total II	**1 334 646**	**1 638 783**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**14 122**	**53 355**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	100 000	150 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total V	**100 000**	**150 000**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 869	910
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**1 869**	**910**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**98 131**	**149 090**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**112 253**	**202 445**

	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	87	14 293
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**87**	**14 293**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	5 870	9 421
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**5 870**	**9 421**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-5 782**	**4 872**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-399	10 463
Total des produits (I+III+V+VII)	**1 448 855**	**1 856 431**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**1 341 986**	**1 659 577**
BENEFICE OU PERTE	**106 870**	**196 854**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	*15 068*	
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptes annuels 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des comptes

SASU ACE PRO

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
20510000 - BREVET,LICENCE,LOGICIE	790		790	790
28050000 - CONCESSIONS ET DROITS		790	-790	-790
	790	790		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL	16 800		16 800	16 175
28154000 - INSTAL TECH OUTIL & MAT		15 121	-15 121	-14 189
	16 800	15 121	1 679	1 986
Autres immobilisations corporelles				
21810000 - INSTAL GENEREALES AGE	43 988		43 988	43 988
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT				31 838
21831000 - MATERIEL BUREAU & INFO	4 239		4 239	3 515
21850000 - OEUVRE D'ART	6 700		6 700	6 700
28181000 - AUTRES IMMO CORPO		39 260	-39 260	-38 518
28182000 - AMORTISSEMENT MATERI				-31 838
28183100 - AMORTISSEMENT LOGICIE		2 825	-2 825	-2 102
	54 927	42 085	12 842	13 583
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
26100000 - PARTICIPATION & CREANC	500 000		500 000	500 000
26110000 - PARTS SOCIALES ACCES S	10		10	10
	500 010		500 010	500 010
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
27510000 - DEPOTS	1 756		1 756	1 756
	1 756		1 756	1 756
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**574 283**	**57 996**	**516 286**	**517 335**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
41100000 - CLIENTS	129 639		129 639	205 413
41610000 - CLIENTS DOUTEUX OU LITI				36 102
41810000 - CLIIENTS FACTURES A ETA	19 200		19 200	
49100000 - PROV DEPRECIATION CPT				-27 076
	148 839		148 839	214 439

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
Fournisseurs débiteurs				
40100000 - FOURNISSEURS	200		200	11 638
	200		200	11 638
Personnel				
42500000 - ACOMPTE PERSONNEL	970		970	
	970		970	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
44400000 - ETAT IMPOTS SUR LES BE	13 863		13 863	6 239
	13 863		13 863	6 239
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
44566600 - TVA DEDUCTIBLE 20%	5 794		5 794	2 035
44583000 - REMB DE TAXE SUR LE CA	19 017		19 017	18 349
44586000 - TAXE/CA SUR FACT NON P	1 731		1 731	800
	26 542		26 542	21 183
Autres créances				
46720000 - RANKO COMPTE DEBITEU	80 274		80 274	80 274
	80 274		80 274	80 274
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
51200000 - BNP ACE PRO	147 154		147 154	88 391
	147 154		147 154	88 391
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**417 842**		**417 842**	**422 164**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**992 125**	**57 996**	**934 129**	**939 499**

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel		
10100000 - CAPITAL	16 000	16 000
	16 000	16 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
10611000 - RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	1 600	1 600
	1 600	1 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
10680000 - AUTRES RESERVES	33 848	33 848
	33 848	33 848
Report à nouveau		
11000000 - REPORT A NOUVEAU (SOLDE CRED)	588 825	391 971
	588 825	391 971
Résultat de l'exercice	**106 870**	**196 854**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**747 144**	**640 274**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
16416000 - EMPRUNT HA RANKO		39 430
16884000 - INTERETS SUR EMPRUNT		18
		39 449
Découverts et concours bancaires		
51810000 - BANQUE INTERET COURUS A PAYER		325
		325
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		39 773
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
45500000 - ASSOCIES - COMPTES COURANTS	5 848	5 848
45510000 - ASSOCIES CPTE COURANT STEPAMAX	32 064	339
	37 912	6 187
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
40100000 - FOURNISSEURS	17 929	17 464
40810000 - FOURNISSEURS	4 410	4 290
	22 339	21 754
Personnel		
42100000 - REMUNERATION PERSONNEL	38	223
42500000 - ACOMPTE PERSONNEL		50
42500331 - Acomptes TAVARES LANDIM Leida	320	
42500370 - Acomptes KONE Daouda	700	
42700000 - PERSONNEL OPPOSITION SAISIE		68

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
42860000 - AUTRES CHARGES DU PERS A PAYER		39 300
	1 058	*39 642*
Organismes sociaux		
43100000 - URSSAF	14 967	16 057
43600000 - CICPRP CAISSE DE CONGES PAYES	15 926	18 228
43720000 - HUMANIS RETRAITE	2 486	2 982
43730000 - PREVOYANCE AG2R	2 263	2 631
43750000 - CGRM MUTUELLE SALARIE	1 587	2 029
43860000 - CHARGES SOCIALES A PAYER	10 000	29 600
43861000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	490	634
43861400 - AUTRES CHARGES A PAYER		5 016
43862000 - AKTO - FORMATION PROFESSIONNEL	4 676	
	52 396	*77 177*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
44551000 - TVA A DECAISSER	19 017	19 145
44562000 - TVA SUR IMMO 20%	1 043	1 313
44571500 - TVA COLLECTEE 10%	732	
44571600 - TVA COLLECTEE 20%	46 849	55 690
44587000 - TVA A REGULARISER PASSIF	3 200	
	70 841	*76 148*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
44210000 - PRELEVEMENT A LA SOURCE	667	669
44860000 - CHARGES A PAYER	78	494
	745	*1 163*
Dettes fiscales et sociales	125 041	194 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
41100000 - CLIENTS	345	36 872
41980000 - CLT - Avoir a +®tablir	1 347	510
	1 692	37 382
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**186 985**	**299 225**
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	**934 129**	**939 499**

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue						
70630000 - PRESTATIONS DE SERVICE	1 314 222	99,45	1 686 736	99,96	-372 514	-22,08
70640000 - PRESTATION DE SERVICES	7 316	0,55	612	0,04	6 704	NS
	1 321 538	100,00	1 687 348	100,00	-365 810	-21,68
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
75800000 - PRODUITS DE GESTION CO	6		77		-71	-91,71
78174000 - Rep sur prov clients douteux	27 076	2,05			27 076	
79150000 - TRANSFERTS DE CHARGE	147	0,01	4 712	0,28	-4 565	-96,88
	27 230	2,06	4 790	0,28	22 440	468,51
Total	**1 348 768**	**102,06**	**1 692 138**	**100,28**	**-343 370**	**-20,29**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
60400500 - PRESTATAIRE TRAPEZE	3 396	0,26	2 480	0,15	916	36,94
60401100 - PRESTATAIRE B. VIOLLEAU	11 743	0,89	2 006	0,12	9 738	485,44
60401200 - PRESTATAIRE AUREL	8 183	0,62	7 357	0,44	825	11,21
60401400 - PRESTATAIRE SOLUTION P	18 147	1,37	11 559	0,69	6 589	57,00
60401500 - PRESTATAIRE SERVICLEA	6 750	0,51	28 714	1,70	-21 963	-76,49
60401600 - PRESTATAIRE VERTIGO			830	0,05	-830	-100,00
60401800 - PRESTATAIRE SPP	7 201	0,54	12 940	0,77	-5 740	-44,35
60402100 - PRESTATAIRE SERVICES E	7 152	0,54	8 870	0,53	-1 718	-19,37
60402800 - PRESTATAIRE DERATUM	182	0,01	174	0,01	9	4,99
60402900 - PRESTATAIRE POTELOIN	4 706	0,36	5 045	0,30	-339	-6,72
60412500 - PRESTATAIRE CAROPROP	167	0,01	631	0,04	-464	-73,58
60412600 - PRESTATAIRE PARC NET	1 650	0,12	1 650	0,10		
60412800 - PRESTATAIRE LA LOUISIAN	1 410	0,11			1 410	
60412900 - PRESTATAIRE PROPRE IM	3 817	0,29	3 882	0,23	-65	-1,68
60413100 - PRESTATAIRE SKY SCRAP			5 660	0,34	-5 660	-100,00
60417200 - PRESTATAIRE TOURE NET	1 997	0,15	5 680	0,34	-3 683	-64,84
60417300 - PRESTATAIRE MS IDF			577	0,03	-577	-100,00
60417400 - PRESTATAIRE ABEILLE	785	0,06			785	
60417500 - PRESTATAIRE L'AVENTUR	911	0,07			911	
60500000 - ACHATS MAT & EQUIP & TR	2 401	0,18	941	0,06	1 460	155,11
60611000 - CARBURANT	4 197	0,32	6 297	0,37	-2 100	-33,34
60612000 - VETEMENTS DE TRAVAIL	1 821	0,14	2 323	0,14	-502	-21,61
60613000 - ELECTRICITE	1 357	0,10	1 597	0,09	-240	-15,02
60630000 - FOURNIT. ENTRETIEN & PE	18 809	1,42	30 895	1,83	-12 086	-39,12
60640000 - FOURNITURES ADMINISTR	2 103	0,16	1 627	0,10	475	29,20
60650000 - ACHAT DE LOGICIEL INFOR	649	0,05	767	0,05	-118	-15,38
61100000 - SOUS TRAITANCE DIVERS	25		822	0,05	-797	-96,96
61100100 - SOUS TRAITANCE INITIAL B	31 655	2,40	33 286	1,97	-1 632	-4,90
61101300 - SOUS TRAITANCE MOVE W	1 788	0,14	1 696	0,10	92	5,42
61102200 - SOUS TRAITANCE TOMTO	301	0,02	203	0,01	97	47,77
61103000 - SOUS TRAITANCE CHATEA	2 336	0,18	2 878	0,17	-543	-18,86

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
61104000 - SOUS TRAITANT SECURITE	168	0,01			168	
61252000 - LOYERS LOA CLIO HYBRID	5 594	0,42			5 594	
61253000 - LOYERS LOA KANGO MOR	4 768	0,36			4 768	
61254000 - LOYERS LOA BAMBA	4 707	0,36			4 707	
61323000 - LOCATION BUREAUX EDM	18 472	1,40	18 472	1,09		
61324000 - LOCATION PARKING GUERI			767	0,05	-767	-100,00
61326000 - LOCATION PARKINGS STIN	3 384	0,26	3 321	0,20	63	1,90
61330000 - CONTRAT LOGICIEL CEGID	6 287	0,48	5 531	0,33	755	13,66
61350000 - LOCATION AUTOLAVEUSE	4 946	0,37	12 611	0,75	-7 665	-60,78
61500000 - ENTRETIEN ET REPARATIO	1 856	0,14	6 256	0,37	-4 400	-70,34
61610000 - ASSURANCES MULTIRISQU	1 603	0,12	3 454	0,20	-1 851	-53,58
61612000 - ASSURANCES VEHICULES	2 990	0,23	2 933	0,17	56	1,92
61613000 - ASSURANCE PRET HA RAN	717	0,05	1 242	0,07	-525	-42,29
61810000 - DOCUMENTATION GENERA	2 187	0,17	803	0,05	1 384	172,47
61811000 - ABONNEMENT VICTOR PA			175	0,01	-175	-100,00
62221000 - FRAIS GESTION CARTE TO	68	0,01	52		16	31,68
62221100 - FRAIS DE GESTION EDENR	82	0,01	113	0,01	-30	-26,79
62221200 - FRAIS DOSSIER NCM	212	0,02			212	
62222000 - ABONNEMENTS PACK TOT	154	0,01	132	0,01	22	16,67
62261000 - HONORAIRES EXPERT CO	4 765	0,36	6 538	0,39	-1 773	-27,11
62263000 - HONORAIRES APPORTEUR			4 542	0,27	-4 542	-100,00
62264000 - HONORAIRES STEPAMAX	240 000	18,16	240 000	14,22		
62265000 - HONORAIRES INFORMATIQ	2 405	0,18	2 460	0,15	-55	-2,25
62270000 - FRAIS D ACTE ET DE CONT	8				8	
62271000 - DEPOT GREFFE	47		48			-0,95
62281000 - CHEQUES CADEAUX KADE	7 790	0,59	9 540	0,57	-1 750	-18,34
62300000 - PUBLICITE PUBLICAT. REL	850	0,06	113	0,01	737	652,88
62320000 - SITE INTERNET	1 184	0,09	1 069	0,06	115	10,73
62340000 - CADEAUX CLIENTELE			6 354	0,38	-6 354	-100,00
62410000 - TRANSPORT SUR ACHATS	15		89	0,01	-74	-83,29
62500000 - DEPLACEM. MISSIONS ET	2 936	0,22	3 797	0,23	-861	-22,68
62510000 - VOYAGES ET DEPLACEME	1 732	0,13	2 855	0,17	-1 123	-39,34
62570000 - RECEPTIONS	32 919	2,49	1 413	0,08	31 507	NS
62610000 - FRAIS POSTAUX	1 545	0,12	1 636	0,10	-91	-5,56
62620000 - TELECOMMUNICATIONS	2 022	0,15	2 118	0,13	-96	-4,54
62700000 - SERVICES BANCAIRES ET	1 422	0,11	1 545	0,09	-123	-7,96
62800000 - DIVERS FORMATION	1 098	0,08	700	0,04	398	56,86
62812000 - COTISATION CLUB GRAVEL	240	0,02	240	0,01		
62816000 - AUTRES COTISATIONS			700	0,04	-700	-100,00
62817000 - COTISATION CMA	339	0,03	339	0,02		
62818000 - COTISATION CPME	975	0,07	650	0,04	325	50,00
62819000 - COTISATION FACE VAL DE	700	0,05			700	
	506 823	38,35	523 993	31,05	-17 170	-3,28
Total	**506 823**	**38,35**	**523 993**	**31,05**	**-17 170**	**-3,28**
MARGE SUR M/SES & MAT	**841 945**	**63,71**	**1 168 145**	**69,23**	**-326 200**	**-27,92**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
63120000 - TAXE D APPRENTISSAGE U	3 493	0,26	4 117	0,24	-625	-15,17
63121000 - TAXE APPRENTISSAGE SO	533	0,04	634	0,04	-101	-15,94
63130000 - COTISATION FORMATION C	14 519	1,10	11 580	0,69	2 939	25,38

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
63131000 - COTISATION FORMATION S	342	0,03	523	0,03	-181	-34,55
63511100 - CVAE - CFE = CET	78	0,01	544	0,03	-466	-85,66
63512000 - TAXE FONCIERE CFE	2 163	0,16	1 939	0,11	224	11,55
63512100 - TAXE FONCIERE IMMOBILI	1 611	0,12	1 391	0,08	220	15,82
63514000 - TAXE SUR LES VEHICULES			796	0,05	-796	-100,00
63540000 - DROIT D ENREGISTREMEN	30				30	
63780000 - TAXES DIVERSES			4		-4	-100,00
	22 768	1,72	21 528	1,28	1 241	5,76
Salaires et Traitements						
64100000 - REMUNERATION DU PERS	614 756	46,52	734 492	43,53	-119 736	-16,30
64110000 - ACTIVITE PARTIELLE	378	0,03			378	
64121000 - CONG+êS PAY+ëS CICPRP	91 967	6,96	109 799	6,51	-17 831	-16,24
64131000 - PRIME EXCEPT. POUVOIR	21 178	1,60	21 932	1,30	-754	-3,44
64140000 - INDEM & AVANT NAVIGO	13 410	1,01	16 002	0,95	-2 592	-16,20
64141000 - INDEMNITE DE LICENCIEM	5 089	0,39	167	0,01	4 922	NS
64142000 - PROV SUR SALAIRES	-39 300	-2,97			-39 300	
64180000 - AVANTAGES EN NATURE			39 300	2,33	-39 300	-100,00
	707 478	53,53	921 691	54,62	-214 213	-23,24
Charges sociales						
64510000 - COTISATION URSSAF	86 648	6,56	101 788	6,03	-15 140	-14,87
64530000 - COTISATION RETRAITE HU	11 070	0,84	19 365	1,15	-8 295	-42,84
64531000 - COTISATION AG2R PREVO	4 373	0,33	5 246	0,31	-873	-16,65
64532000 - COTISATION MUTUELLE SA	3 377	0,26	4 287	0,25	-910	-21,23
64532100 - ESOV Mutuelle SPVIE			312	0,02	-312	-100,00
64580000 - COTIS AUTRES ORG. SOCI	-19 600	-1,48	29 600	1,75	-49 200	-166,22
64700000 - PRIMES DE TRANSPORT	427	0,03			427	
64710000 - CHEQUE OU CARTE DEJEU	3 555	0,27	3 214	0,19	340	10,59
64750000 - MEDECINE DU TRAVAIL, PH	5 160	0,39	5 488	0,33	-328	-5,98
	95 009	7,19	169 300	10,03	-74 291	-43,88
Amortissements et provisions						
68112000 - IMMOBILISATIONS CORPO	2 397	0,18	2 208	0,13	189	8,55
	2 397	0,18	2 208	0,13	189	8,55
Autres charges						
65100000 - REDEVANCES PR LICENCE	138	0,01			138	
65800000 - CHARGES DIVERSES DE G	32		62		-31	-49,06
	170	0,01	62		107	172,56
Total	**827 823**	**62,64**	**1 114 790**	**66,07**	**-286 967**	**-25,74**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**14 122**	**1,07**	**53 355**	**3,16**	**-39 233**	**-73,53**
Produits financiers						
76100000 - PRODUITS DE PARTICIPATI	100 000	7,57	150 000	8,89	-50 000	-33,33
	100 000	7,57	150 000	8,89	-50 000	-33,33
Charges financières						
66112000 - INTERETS EMPRUNT HA R	143	0,01	910	0,05	-767	-84,27
66150000 - Intérêts comptes courants dé	1 726	0,13			1 726	
	1 869	0,14	910	0,05	959	105,40
Résultat financier	**98 131**	**7,43**	**149 090**	**8,84**	**-50 959**	**-34,18**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**112 253**	**8,49**	**202 445**	**12,00**	**-90 192**	**-44,55**

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits exceptionnels						
77180000 - Autres produits except. de ge	87	0,01	14 293	0,85	-14 205	-99,39
	87	0,01	14 293	0,85	-14 205	-99,39
Charges exceptionnelles						
67120000 - AMENDES VEHICULES	870	0,07	237	0,01	633	267,05
67130000 - DONS LIBERALITES	5 000	0,38	5 000	0,30		
67180000 - Autres charges except. de ge			4 184	0,25	-4 184	-100,00
	5 870	0,44	9 421	0,56	-3 551	-37,69
Résultat exceptionnel	**-5 782**	**-0,44**	**4 872**	**0,29**	**-10 655**	**-218,68**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
69500000 - IMPOT SUR LES BENEFICE	2 601	0,20	13 463	0,80	-10 862	-80,68
69960000 - CI MLECENAT	-3 000	-0,23	-3 000	-0,18		
	-399	-0,03	10 463	0,62	-10 862	-103,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	**106 870**	**8,09**	**196 854**	**11,67**	**-89 984**	**-45,71**

Comptes annuels 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Liasse fiscale

SASU ACE PRO

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU ACE PRO	
SIRET 4 5 4 0 0 1 2 5 6 0 0 0 2 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
1 Bis rue Edmond NOCARD 94410 SAINT-MAURICE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Nettoyage courant des bâtiments

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal

Bénéfice imposable à 15 % : 17 341

Déficit : 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long teme imposables à 0%

PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*

Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

Si vous êtes concerné par ce cadre, veuillez saisir les informations sur la page complémentaire du formulaire 2065.

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF X Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire : PP Cabinet Evelyne PRAT
35 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94220 CHARENTON-LE-PONT

– du comptable : Cabinet Evelyne PRAT
35 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94220 CHARENTON-LE-PONT *Tél* : 0143974866

– du conseil : ..... *Tél* : .....

– du CGA ou du viseur conventionné : ..... *Tél* : .....

– N° d'agrément :

Cegid Group

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case ☐

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case ☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4 – Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258–SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis (5)	**Total (a à h)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		
	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 1 Bis rue Edmond NOCARD 94410 SAINT-MAURICE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 4 0 0 1 2 5 6 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2024

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	790	AG 790	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	16 799	AS 15 120	1 678
	Autres immobilisations corporelles	AT	54 926	AU 42 085	12 841
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	500 010	CV	500 010
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 756	BI	1 756
	TOTAL (II)	BJ	574 282	BK 57 996	516 286
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	148 839	BY	148 839
	Autres créances (3)	BZ	121 848	CA	121 848
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	147 154	CG	147 154
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	417 842	CK	417 842
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	992 124	1A 57 996	934 128

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** **DGFiP N° 2051 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)	DA	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	33 848
	Report à nouveau	DH	588 825
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	106 869
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	747 143
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	37 912
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 339
	Dettes fiscales et sociales	DY	125 041
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 692
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	186 984
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	934 128

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	186 984
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC				
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	1 321 538			1 321 538
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	1 321 538			1 321 538
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				27 223
	Autres produits (1) (11)	FQ				6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				1 348 768
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				
	Variation de stock (marchandises)*	FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				506 823
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				22 768
	Salaires et traitements*	FY				707 478
	Charges sociales (10)	FZ				95 009
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS)	GA				2 396
	Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				169
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				1 334 646
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	GG				14 122
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				100 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				100 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				1 868
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				1 868
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	GV				98 131
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	GW				112 253

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	87
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	87
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 869
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 869
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	(5 782)
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ	
	Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	(399)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 448 855
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	1 341 985
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	106 869

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	15 068
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	5 000
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	147
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) **A5**		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	138
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**		obligatoires **A9**
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	869	
Dons, libéralités	5 000	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		87

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I CZ / D8 / D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD / KE / KF	790		
CORPORELLES	Terrains	KG / KH / KI			
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ / KK / KL			
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM / KN / KO			
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP / KQ / KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS / KT / KU	16 175		624
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV / KW / KX	43 987		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY / KZ / LA	31 837		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB / LC / LD	10 215		724
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE / LF / LG			
	Immobilisations corporelles en cours	LH / LI / LJ			
	Avances et acomptes	LK / LL / LM			
	TOTAL III	LN / LO / LP	102 215		1 348
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G / 8M / 8T			
	Autres participations	8U / 8V / 8W	500 010		
	Autres titres immobilisés	1P / 1R / 1S			
	Prêts et autres immobilisations financières	1T / 1U / 1V	1 756		
	TOTAL IV	LQ / LR / LS	501 766		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG / ØH / ØJ	604 771		1 348

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I IN / CØ / DØ / D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II IO / LV / LW / 1X			790	
CORPORELLES	Terrains	IP / LX / LY / LZ				
	Constructions — Sur sol propre	IQ / MA / MB / MC				
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR / MD / ME / MF				
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS / MG / MH / MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT / MJ / MK / ML			16 799	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU / MM / MN / MO			43 987	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV / MP / MQ / MR	31 837			
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW / MS / MT / MU			10 939	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX / MV / MW / MX				
	Immobilisations corporelles en cours	MY / MZ / NA / NB				
	Avances et acomptes	NC / ND / NE / NF				
	TOTAL III	IY / NG / NH / NI	31 837		71 726	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ / ØU / M7 / ØW				
	Autres participations	IØ / ØX / ØY / ØZ			500 010	
	Autres titres immobilisés	I1 / 2B / 2C / 2D				
	Prêts et autres immobilisations financières	I2 / 2E / 2F / 2G			1 756	
	TOTAL IV	I3 / NJ / NK / 2H			501 766	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4 / ØK / ØL / ØM		31 837	574 282	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2024
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO

Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

II est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	790	PF		PG		PH	790
TOTAL I		RK	790	RM		RN		RO	790
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 189	QA	931	QB		QC	15 120
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	38 517	QE	741	QF		QG	39 259
	Matériel de transport	QH	31 837	QI		QJ	31 837	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 101	QM	723	QN		QO	2 825
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	86 646	QV	2 396	QW	31 837	QX	57 206
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	87 436	ØP	2 396	ØQ	31 837	ØR	57 996

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY		**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	27 076	6U		6V	27 076	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	27 076	TY		TZ	27 076	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	27 076	UB		UC	27 076	UD		
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE		UF	27 076			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 756	UV		UW	1 756
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	148 839		148 839		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	970		970		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	13 863		13 863		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	26 542		26 542		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	80 473		80 473		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	272 444	VU	270 688	VV	1 756
RENVOIS	(1) Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 339	22 339		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 058	1 058		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	52 396	52 396		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	70 841	70 841		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	745	745		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	37 912	37 912		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 692	1 692		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	186 984	VZ 186 984		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	39 430	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2024**

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ * — Exercice N. clos le : 31/12/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 106 869

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW : 869
Amendes et pénalités	WJ	869	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 : 2 601
Quote–part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus–values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus–values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ : 5 000
				Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3

TOTAL I — WR : 115 340

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %	WH
Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19%	WP
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW
Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus–values imposées au taux de 19 %	I6
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A : 5 000)	XA : 95 000
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.	ZY
Majoration d'amortissement*	XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations* — XF

Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	
Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)	XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — XG : 3 000

Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD				

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II — XH : 98 000

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	17 340	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	17 340	XO

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SASU ACE PRO

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Dons mécénat GLOBALHEART WATCH réintégration de la charge	5 000

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SASU ACE PRO

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
DEDUCTION CREDIT IMPOT MECENAT 60 %	3 000

Cegid Group

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ACE PRO

Néant X *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	391 971
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	196 854
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	588 825

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	588 825
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	588 825

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

— Engagements de crédit–bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail	J7	63 770)	YQ	73 731
— Engagements de crédit–bail immobilier				YR	
— Effets portés à l'escompte et non échus				YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

— Sous–traitance				YT	116 870
— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	33 088
— Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	255 531
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	2 253)	ST	101 332
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	506 823

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	78
— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	22 690
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	22 768

T.V.A.

— Montant de la T.V.A. collectée	YY	260 376
— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	96 719

DIVERS

— Montant brut des salaires *	ØB	614 756
— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
— Numéro du centre de gestion agréé * XP		— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	KANGOO EXPRESS 30/12/2014	11 000		11 000		
	2	RENAULT CLIO IV 2 PLACES 18/05/2015	10 135		10 135		
	3	KANGOO DL-776-ZB 18/05/2015	10 702		10 702		
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	Long terme ⑩ — 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ — 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins–values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins–value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins–value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**
		CADRE C : autres plus–values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP **N° 2059-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values À 19 % ou à 15 % ②	Moins-values À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ②+③−④−⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2024

Désignation de l'entreprise : SASU ACE PRO — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	25
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 321 538
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 321 538

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	147
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	153

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	109 534
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	349 132
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	169
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	458 835

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	862 855

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	862 855

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 321 538
Effectifs au sens de la CVAE	EY	25
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F 2024**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 N° SIRET 4 5 4 0 0 1 2 5 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ACE PRO

ADRESSE (voie) 1 Bis rue Edmond NOCARD

CODE POSTAL 94410 VILLE SAINT-MAURICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	400
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination STEPAMAX

N° SIREN (si société établie en France) 895000149 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 400

Adresse : N° 7 Ter Voie avenue de Stinville

Code Postal 94220 Commune CHARENTON-LE-PONT Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G 2024**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 4 5 4 0 0 1 2 5 6 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ACE PRO

ADRESSE (voie) 1 Bis rue Edmond NOCARD

CODE POSTAL 94410 VILLE SAINT-MAURICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique Dénomination RANKO

N° SIREN (si société établie en France) 432448694 % de détention 100.00

Adresse : N° 1 Bis Voie rue Edmond Nocard

Code Postal 94410 Commune SAINT-MAURICE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group